Treizième Année. — N° 105 | 20 Centimes le N°. | Jeudi 25 Septembre 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois. ..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 m soir	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. Jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7 h 5 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 15
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 23
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 35
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 2
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 25 Septembre 1873

On nous écrit de Versailles, à la date d'hier, 24 septembre :

« Une dépêche du *Times* contient des révélations importantes sur les négociations qui se suivent entre M. le comte de Chambord et un certain nombre de députés monarchistes, appartenant autant à l'ancien parti orléaniste qu'à l'ancien parti légitimiste.

» Ce télégramme a le tort de ne pas indiquer la véritable pensée de M. le comte de Chambord sur le suffrage universel et sur la décentralisation. Quand il a déclaré qu'il n'abandonnerait ses idées sur ces deux points *qu'à son corps défendant*, M. le comte de Chambord a entendu prendre parti nettement et absolument pour l'extension de nos libertés départementales et pour le principe du suffrage universel. Je puis vous donner là-dessus une complète affirmation.

» Cette attitude justifie les informations antérieures du *Journal du Lot*, quand vous avez dit que, sur le terrain constitutionnel, M. le comte de Chambord, dont la sincérité et la droiture ne sont mises en doute par personne, professe les doctrines les plus larges et les plus progressives en ce qui regarde les droits de la nation à voter les impôts et à diriger ses propres affaires administratives, agricoles et commerciales.

» On répand le bruit que la commission de permanence convoquera demain l'Assemblée nationale pour le 5 ou le 6 octobre. Si ce résultat n'est pas radicalement impossible, il paraît au moins tout à fait invraisemblable.

» Dans le cas où la question du drapeau ne serait pas résolue conformément aux vœux de l'armée, il est toujours probable que la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon pour cinq ans serait mise à l'ordre du jour, dès la rentrée de l'Assemblée nationale. Il faut constater, cependant, que l'opinion, dans la plupart des départements et surtout à Paris, préfère une prompte et décisive solution.

» Quoi qu'il en soit, quoi qu'il arrive, la République est hors de cause; et c'est avec une grande satisfaction que l'on vient d'apprendre, par une note officielle du *Journal des Débats*, que M. de Rémusat refuse la candidature républicaine et radicale qui lui était offerte dans la Haute-Garonne pour l'élection du 12 octobre prochain. »

Versailles, 23 septembre.

Les informations favorables à la fusion que je vous donnais hier sont aujourd'hui pleinement confirmées. M. Merveilleux-Duvignaux, dont le retour n'était attendu que mercredi, est également revenu de Frohsdorff et les déclarations du comte de Chambord apportées par lui et par M. de Sugny paraissent de nature à détruire bien des préventions et à apaiser bien des susceptibilités. Ces déclarations, dont un télégramme du *Times* donne un résumé assez exact font prévoir le sens du manifeste que le comte de Chambord se propose de publier, mais seulement dans la semaine qui précédera la rentrée de l'Assemblée.

Il est certain aujourd'hui que sur la question religieuse et sur la question de la constitution, le comte de Chambord est prêt à donner des garanties acceptables et, quand à la question du drapeau, il est permis de voir, dans le compte-rendu du *Times*, un commencement de réalisation de l'espérance depuis si longtemps manifestée par les fusionnistes, que le comte de Chambord consentirait à laisser à la décision de l'Assemblée nationale la solution de cette grosse difficulté. Les chances de la fusion ont donc notablement augmenté et il ne semble plus aussi impossible aujourd'hui qu'elle réunisse dans l'Assemblée une majorité dont je me garderais bien d'essayer de préciser le chiffre. Il faudrait se garder toutefois de croire que toutes les difficultés sont dès-aujourd'hui résolues et, tout en reconnaissant que les affaires de la fusion se sont améliorées, je crois qu'il convient d'attendre l'effet que produiront sur le pays non-seulement les déclarations d'aujourd'hui mais encore celles que contiendra le manifeste annoncé. Et puis il ne faut pas oublier que l'imprévu a toujours joué un grand rôle en France et que la confusion actuelle des partis ne peut que faciliter de nouvelles surprises.

La réunion de jeudi à la commission de permanence, s'annonce comme devant être assez orageuse, et il est probable qu'on y abordera cette fois la question de savoir s'il ne convient pas de convoquer immédiatement l'Assemblée. Tout fait croire, du reste, que les motions de ce genre seront écartées.

Voici la dépêche du *Times*, dont il est question dans la lettre précédente :

» MM. Merveilleux-Duvignaux et de Sugny, qui sont allés à Frohsdorf et dont on a tant parlé depuis quelques jours, sont de retour. Comme ce voyage donnera lieu à beaucoup de récits, il est essentiel d'en faire connaître les détails authentiques et d'être exactement renseigné sur ce qui s'est passé.

» Voici, d'après les renseignements les plus certains, le récit des entrevues qui ont eu lieu entre les délégués et le comte de Chambord :

« MM. Merveilleux-Duvignaux et de Sugny ont eu deux entrevues avec le prince. Dans la première, ce sont eux seuls qui ont parlé. Ils ont déclaré au comte de Chambord qu'ils n'avaient pas à lui poser un ultimatum, et que leur mission consistait à lui exposer la situation actuelle réelle, telle qu'elle ressortait des réunions tenues à Versailles ; ils ont attiré son attention sur la question religieuse, sur la Constitution et sur le drapeau.

» Le lendemain, ils ont eu une seconde entrevue, dans laquelle le comte de Chambord a parlé. Le comte les a remerciés de leur exposé et de ne pas s'être chargés d'un ultimatum. Il s'est montré très affecté des efforts de ses adversaires pour faire croire que son retour serait le signal d'une guerre religieuse. Il a déclaré qu'il considérait que la politique de la France devait être une politique de paix et de recueillement, et que, tout en étant un catholique convaincu, il ne se croyait pas en droit d'engager les destinées de la France pour une cause, quelque sacrée qu'elle fût à ses yeux.

» Sur la question de la Constitution, le comte de Chambord a déclaré qu'il n'avait nullement l'intention d'octroyer une Charte, pas plus qu'il n'avait l'intention de gouverner le pays au moyen d'une Constitution quelconque. Il a donné à entendre que la Charte de 1814, appropriée aux circonstances actuelles et débattue avec l'Assemblée, lui semblait pouvoir satisfaire tout le monde. Il a pourtant ajouté que, sur la question du suffrage universel et de la décentralisation, il avait des idées qu'il n'abandonnerait qu'à son corps défendant.

» Quant à la question du drapeau, le comte de Chambord n'a pas paru y attacher toute l'importance qu'elle comporte. Tout ce que les délégués ont pu dire, c'est qu'un arrangement était possible, pourvu que le comte de Chambord déclarât que c'était cette Assemblée et non pas une autre qui ferait la monarchie. Les délégués ont repris : Cette Assemblée ne fera jamais la monarchie sans le drapeau tricolore. Le comte de Chambord a ajouté : « Je n'en sais rien. »

» Dans les cercles bien renseignés, on conclut de ces informations que le comte de Chambord publiera avant la rentrée un Manifeste conciliant et libéral.

Nous avons déjà parlé du Comice agricole de Mirecourt et de l'accueil qu'avaient fait à M. Buffet les cultivateurs des Vosges. Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte du discours prononcé à cette occasion par l'honorable président de l'Assemblée nationale. Ce discours constamment interrompu par les applaudissements, a produit une très-vive impression. On le verra, il était impossible de parler un langage plus viril et plus élevé. Nous avons vu des hommes d'état — et des plus célèbres — chercher la popularité en flattant les passions, en encourageant les illusions orgueilleuses. Il est un chemin plus noble pour arriver au cœur de la France, c'est celui qu'a choisi M. Buffet. La France ne sera assurée de se relever que quand tous ceux qui président à ses destinées sauront lui parler ainsi. Voici le discours de M. Buffet :

« Messieurs,

» Je suis très-ému des paroles que vous venez d'entendre. Les souvenirs si chers qu'elles rappellent ont été mes premiers et demeurent mes meilleurs titres à la sympathie de mes collègues du Comice. Ces paroles sont inspirées par une amitié déjà bien ancienne, et d'autant plus précieuse pour moi, qu'elle s'est reportée du père sur le fils et que c'est l'amitié d'un homme dont le département connaît, depuis de longues années le dévouement et les services.

» Comme président du Comice, loin de mériter des éloges, j'ai grand besoin de votre indulgence. La présidence que vous avez bien voulu me continuer par un vote presque unanime dont je vous suis très-reconnaissant, a été, cette année, une présidence purement honoraire. Il ne m'a pas été possible d'assister à la réunion générale du mois d'avril dernier. En vous exprimant alors le vif regret que me causait mon absence forcée, je vous disais que la reprise de nos concours coïnciderait avec la cessation de l'occupation étrangère. Hier les derniers régiments allemands ont quitté la noble et patriotique cité de Verdun, et dans deux jours, ils auront repassé la frontière.

» C'est un grand soulagement pour le pays tout entier, plus grand encore, s'il est possible, pour ces provinces de l'Est, les premières envahies et les dernières occupées. Oui, c'est un grand soulagement pour toute âme française, mais suffit-il de n'avoir plus sous les yeux l'uniforme étranger pour se livrer à l'allégresse? La France sans doute rentre en possession d'elle-même, en possession de ce que ses revers lui ont laissé. Deux de nos plus belles, de nos plus riches de nos plus patriotiques provinces sont séparées de nous et nous avons perdu notre ligne de défense du côté de l'Est. Nous habitons aujourd'hui, comme me le disait il y a quelques temps un des vaillants chefs de notre armée, une maison qui n'a plus ni portes ni fenêtres.

» La France a PAYÉ à l'Allemagne sa colossale rançon, mais il ne faut pas que ce mot payé nous fasse illusion et que nous nous estimions libérés de notre dette. Nous avons simplement changé de créanciers et ce que nous ne devons plus à l'Allemagne, nous le devons aux souscripteurs de l'emprunt. La dette publique a été accrue de plus de sept milliards et nous n'avons pu faire face à nos engagements et maintenir le crédit public, condition essentielle de la reconstitution de notre puissance, qu'en imposant au pays des charges énormes et sans précédents. Il faut dire toute la vérité : nous ne sommes pas arrivés au terme de nos sacrifices. Pour équilibrer notre budget, si sévère que puisse être l'esprit d'économie qui présidera à sa confection, pour reconstituer et améliorer notre matériel de guerre et pour nous refaire une frontière militaire, l'Assemblée nationale sera certainement obligée de créer encore de nouveaux impôts. Voudrions-nous, afin de nous soustraire à cette dure nécessité, laisser peser sur les générations qui nous suivront tout le poids de nos fautes, renoncer à alléger, ainsi que la justice et l'intérêt du pays le commandent, le fardeau de la dette actuelle et ne pas rendre à nos finances une élasticité qu'elles ont perdu et sans laquelle il est impossible de rien entreprendre ?

» Le pays a supporté jusqu'ici avec un patriotisme qui a forcé l'admiration de nos vainqueurs eux-mêmes, ces charges accablantes. J'ai la confiance que sa résignation courageuse ne se démentira pas. Mais dussions-nous, membres de l'Assemblée nationale, pour remplir jusqu'au bout notre devoir, vouer nos noms à l'impopularité, même à la haine nous n'hésiterons pas.

» Si ce tableau de notre situation n'est pas riant, il est malheureusement très-fidèle, et je crois qu'il est salutaire, nécessaire même que le pays l'ait constamment sous les yeux et qu'il soit toujours présent à l'esprit des hommes qui veulent travailler sérieusement à relever la France. Cette connaissance exacte de notre situation nous préservera de la confiance présomptueuse et, bien loin de nous décourager, elle doit inspirer et entretenir les fortes résolutions. Nos difficultés sont grandes sans doute; rarement un peuple en a rencontré de semblables, mais j'en ai la conviction profonde, elles ne sont pas invincibles. Ce n'est point par de vaines et bruyantes manifestations que nous les surmonterons, nous n'en viendrons à bout que par le travail, par la patience, par la sagesse et par l'union. Nous devons prendre plus que jamais pour règle de conduite cette devise si souvent citée d'un empereur romain : *Laboremus*, travaillons.

» Cette devise, cultivateurs, a été de tout temps

la vôtre; vous ne la proclamez pas avec éclat, vous faites mieux, vous la pratiquez. Tous les jours de l'année, à l'exception de ceux qui doivent être consacrés à un repos plus nécessaire encore à la santé de l'âme, ce grand ressort du travail, qu'à la réparation des forces du corps, vous cultivez vos champs vous les améliorez, vous ne les bouleversez jamais. Avec une sage lenteur et en vous tenant toujours en garde contre les théories que l'expérience n'a pas sanctionnées, vous introduisez dans vos pratiques agricoles d'utiles réformes; vous n'y faites pas de révolutions.

» Si tous ceux qui ont participé, par leurs actes ou par leurs conseils, à la direction des affaires publiques avaient imité votre sagesse et votre prudence, et s'ils avaient à votre exemple, accepté le temps comme auxiliaire de leurs efforts, la France serait aujourd'hui la nation la plus riche, la plus forte et la plus libre de l'Europe. Le passé ne nous appartient plus, et s'il ne nous est point donné de le refaire, nous pouvons profiter de ses enseignements. Mettons-nous donc tous à l'œuvre résolûment, et avec la conviction qu'en accomplissant chacun notre tâche particulière, nous concourrons à relever le pays. Mais les efforts isolés de chacun de nous, si énergiques qu'ils soient, ne suffiraient pas au salut du pays. Il faut, dans l'ordre politique, que ces efforts soient dirigés vers une même fin, et ce résultat ne s'obtient qu'au moyen de l'union de tous les hommes d'ordre, de tous les bons citoyens. Cette union, je le sais, est difficile partout, mais plus particulièrement chez une nation qui, depuis la fin du dernier siècle, a si souvent changé de régime et où les hommes d'accord sur le fond des choses se trouvent divisés sur des questions de forme par leurs souvenirs et par leurs affections.

» Oui, l'union est difficile, mais, si difficile qu'elle soit, elle se fera, parce qu'elle est nécessaire, parce que le pays en a le plus impérieux besoin. Nous sommes arrivés à cet état où les divisions, toujours si funestes aux nations, deviendraient pour la nôtre en se perpétuant, une cause de mort ou du moins d'irrémédiable décadence. La France, exposée aujourd'hui à des dangers de toute sorte, fait un pressant appel à tous ses enfants. Qui pourrait rester sourd à la prière d'une patrie que ses malheurs mêmes doivent nous rendre plus chère? Quel parti oserait y résister?

» Si l'amour du pays l'emporte sur les susceptibilités les plus légitimes, sur les préférences les plus honorables, s'il est plus fort dans notre cœur que toutes les autres passions, il inclinera peu à peu les volontés malgré tous les obstacles, il les disciplinera et il produira cette union qui est aujourd'hui pour la France une nécessité suprême. Il n'y a qu'un mot, qu'un toast qui puisse résumer ma pensée :

» Messieurs, *à la France!* »

Revue des Journaux

Pays.

Nous empruntons à un journal d'Evreux le compte rendu d'un curieux incident qui a eu lieu au conseil général de l'Eure, dans la séance du 16 septembre :

M. Pouyer-Quertier, président. — M. le duc de Broglie vient de recevoir une excellente nouvelle, dont je le prie de donner connaissance au pays tout entier.

M. le duc de Broglie donne lecture de la dépêche suivante :

« Urgence. — Evreux. — de Versailles.

« *Chef cabinet Affaires étrangères à préfet Eure — Evreux (pour le duc de Broglie).*

« Le dernier soldat allemand a franchi la frontière à neuf heures. » (Applaudissements unanimes.)

M. le président. — J'ai pensé que cette nouvelle serait accueillie avec une telle unanimité et un tel bonheur par le conseil général, que j'ai cru devoir prier M. le duc de Broglie de la transmettre lui-même.

M. Papon. — A l'occasion de cette bonne nouvelle, qui trouve un écho dans tous les cœurs, et qui saisit inopinément le conseil, j'ai l'honneur de faire une proposition qui rencontrera, je crois, le même accueil sympathique dans le sein du conseil. Je propose un vote de remerciement et de reconnaissance à celui qui a été le principal préparateur de ce grand acte de la libération du territoire, à M. Thiers, et en même temps à ceux qui ont été ses collaborateurs dans cette œuvre patriotique, notamment à M. Pouyer-Quertier, notre honorable président, ancien ministre de M. Thiers.

M. le président fait observer que ces remerciements doivent s'adresser au gouvernement et à l'Assemblée tout entière.

M. Papon insiste pour que les remerciements soient adressés à M. Thiers et à ses collaborateurs.

M. Verney appuie cette proposition.

M. le président. — Les mêmes remerciements doivent être adressés à l'Assemblée nationale ; je crois que le vote, tel que le propose M. Papon, rentre dans le domaine politique, et qu'il serait susceptible d'amener une discussion politique.

M. Papon. — Je ne fais pas une proposition politique ; il s'agit de cœur et de reconnaissance ; nous avons tous accueilli avec la même satisfaction l'heureuse nouvelle qui vient de nous être transmise par M. le duc de Broglie, et je crois que tous les cœurs français doivent éprouver les mêmes sentiments de reconnaissance pour ceux qui ont préparé cette solution. J'insiste pour que ma proposition soit mise aux voix.

M. le comte de Valon — Pourquoi ne pas ajouter: « Et l'Assemblée nationale? »

M. le colonel Chennevière. — Ainsi que « Au pays tout entier ».

M. de Valon. — Je demande, pour m'associer à la proposition, que personne ne soit désigné nominativement.

M. le comte de Chambray. — Si l'on vote des remerciements à ceux qui ont préparé la libération du pays, il ne faut pas qu'ils s'adressent aux uns plutôt qu'aux autres ; autrement, il serait préférable de rester dans des termes vagues.

M. Papon. — Qu'on écarte, si l'on veut, ma proposition ; mais je demande formellement qu'elle soit soumise au vote.

M. de Chambray. — La mienne doit être mise aux voix la première, car elle comprend l'Assemblée nationale, le gouvernement et le pays tout entier.

M. de Saint-Foix. — Et les contribuables?

M. le président. — Je vais mettre aux voix la proposition amendée par M. Chambray.

M. Papon réclame une priorité pour sa proposition, comme étant conçue dans un sens plus large.

M. le président. — Je vous demande pardon, car, d'après la proposition telle qu'elle est amendée, on remercie sans distinction tous ceux qui ont contribué à l'affranchissement du territoire.

M. Papon. — C'est un vote et une reconnaissance anonymes.

M. le président. — La France n'est pas anonyme. Les remerciements s'adressent à l'Assemblée nationale, à son gouvernement, à tous ceux qui ont contribué à la libération du pays.

M. Papon. — Il y a six mois, tout le monde eût voté des remerciements à M. Thiers.

M. le président. — Nous ne nous y refusons pas ; mais nous les adressons à la France entière, à l'Assemblée et au gouvernement qui la représente.

Je mets aux voix la proposition de M. de Chambray. — Elle est adoptée.

On connaît la légende que les républicains, dans leur juste reconnaissance envers M. Thiers, s'efforcent d'accréditer leurs derniers neveux le répéteront, et on en bercera leurs petits :

Il y avait une fois un petit bourgeois à lunettes d'or, qui n'avait pas son pareil pour jeter bas les gouvernements. Quand il fut enfin devenu gouvernement, il s'appliqua, comme de juste, à ne pas être renversé. La France venait d'être vaincue, elle avait cinq milliards à payer aux Prussiens. Le petit bourgeois dit, avec un délicieux petit accent marseillais : « Cinq milliards, n'est-ce que cela ? » et, tirant son porte-monnaie, il y prit cinq milliards et les tendit à Bismarck avec une noblesse incomparable, en lui disant : « Payez-vous. »

C'est ainsi que le petit bourgeois délivra de sa poche la France occupée par les Prussiens. A quelque temps de là d'abominables conservateurs, sans s'arrêter au chagrin qu'en éprouverait le petit bourgeois, le renversèrent à son tour comme il avait renversé les autres.

Pour se consoler d'avoir perdu le pouvoir, la chose qu'il aime par-dessus tout, il s'en allait par le pays avec sa femme, sa belle-sœur et son St-Hilaire, et les populations, plus reconnaissantes que les méchants conservateurs lui disaient : « C'est vous qui avez délivré le territoire, » et il répondait avec bonhomie : « Parbleu ! je le sais bien, mais je me trouve suffisamment remboursé par vos adresses et vos sérénades ».

Il se promena ainsi de longues années et il mourut plein de jours, n'ayant pas une seule minute regretté les cinq milliards qu'il avait si généreusement donnés. Saint-Hilaire, qui n'avait pas à tenir sa correspondance, déposa sa plume et remonta dans les cieux.

Voilà la légende, elle est poétique, mais voici la réalité.

M. Thiers, qui s'est fait payer beaucoup plus cher qu'elle ne valait sa maison ruinée par la Commune, tandis que tant de pauvres diables attendent encore une chétive indemnité, a payé les Prussiens de NOTRE argent, et c'est comme cela qu'il a délivré le territoire.

A la vérité, il faisait dire par les journalistes à sa solde que les Prussiens l'adoraient et que si on le renversait ils ne s'en iraient pas ; il se vantait comme d'habitude : les Prussiens ne l'adoraient pas tant, et ils prirent sa chute fort en patience.

Plus que lui à coup sûr : M. Thiers, désespéré d'avoir été chassé du pouvoir, fait une alliance étroite avec les hommes du désordre, et il agite son pays par des pratiques renouvelées de Gambetta, s'attribuant indûment la gloire d'avoir libéré le territoire français. Il se couvre en ce moment de ridicule et de honte, et avec tout son esprit il finira dans la peau d'un sous-Gambetta.

Naturellement c'est la légende et non l'histoire qu'exploitent les radicaux, comme on peut le voir par le comique incident du conseil général de l'Eure.

Dans la discussion, M. Pouyer-Quertier s'est montré fort sensé. Mais il ne devait pas avoir à discuter un pareil sujet. La joie bien naturelle que nous cause le départ du dernier soldat allemand ne devait pas faire glisser M. Pouyer-Quertier hors de la légalité. La libération du territoire est un fait politique et devait, portée dans le sein du conseil général, provoquer une discussion politique.

L'incident a été comique, il eût pu être violent.

Patrie.

Les projets de reconstitution politique ont détourné depuis un mois l'opinion publique de la question des finances. A cet égard, du reste, le public a la coutume de se passionner très peu ; il laisse au gouvernement le soin de trouver les ressources nécessaires ; il compte sur l'honorable M. Magne pour découvrir les moyens financiers les meilleurs, et en définive, il ne s'anime que lorsqu'un impôt nouveau va le frapper. Tous les intéressés se réveillent alors et n'ont qu'une voix pour démontrer qu'il faut porter sur d'autres le poids des taxes nouvelles.

L'Assemblée va se trouver, dès son retour, en présence de ce lourd problème : équilibrer un budget de 2 milliards et demi.

Les voies et moyens en sont assurés, sauf 130 millions de déficit. Allons même jusqu'à 150 millions pour faire la part des dépenses militaires, auxquelles il faut pourvoir amplement et sans hésiter.

Où trouver ces 150 millions ?

Il y a deux systèmes à adopter : celui des petits moyens et celui d'un procédé large et unique.

Les petits moyens sont ces impôts de toutes sortes, ces taxes sur le papier, sur les tissus, sur les cristaux, sur les colis, sur tout ce qu'on peut imaginer ; système laborieux, compliqué, très fatigant à établir, très onéreux dans les recouvrements et d'un produit très éventuel.

A force d'habileté, nous ne doutons pas que l'éminent ministre des finances ne trouve des taxes nouvelles et n'arrive à combler le déficit ; il laissera les tissus, qui exigeraient une révision de nos traités de commerce, et seraient d'une perception difficile, et adoptera les transports à petite vitesse ; il écartera tel ou tel projet et en admettra un autre moins défectueux. Mais, en définitive, c'est là un travail très ardu, très compliqué et ce procédé a le défaut capital de multiplier les agents et d'augmenter les frais et les difficultés de perception. C'est toute une vaste complication financière, et M. Thiers a poussé aux dernières limites cette complication, par la quantité des petits impôts dont il nous a surchargés.

Il appartient à un ministre de grande méthode, comme M. Magne, de procéder par des moyens plus directs, plus généraux. Il faut simplifier au lieu de compliquer. Un procédé existe-t-il pour aboutir à ce résultat ? Ce n'est pas douteux.

Il est bien admis, bien reconnu qu'on a puisé à toutes les sources de l'impôt ; car on a frappé tout ce qui pouvait être atteint ; on a multiplié au-delà de la limite pratique les petites taxes et les surtaxes. Personne ne peut le nier, et si nous insistons sur ce point, c'est pour bien établir qu'en adoptant la mesure que nous allons proposer, on n'aura pas le scrupule de frapper deux fois sur des catégories de contribuables, et d'en laisser d'autres trop favorisées.

Cette vérité étant bien affirmée, et la multiplicité des petits impôts étant le système le plus difficile, le plus onéreux, la meilleure solution financière consisterait à présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi ainsi conçu :

« Art. 1er. A partir du 1er janvier 1874, tous les impôts directs et indirects, taxes et surtaxes de toutes sortes, produits des monopoles de l'Etat et autres sans exception, sont élevés de 6 0/0.

» Art. 2. Le remboursement annuel à faire à la Banque de France par l'Etat est fixé, d'accord avec le conseil de la Banque, à 150 millions par an, au lieu de 200 millions.

» Art. 3. La présente loi restera en vigueur jusqu'au jour où le remboursement à la banque du milliard qui lui est dû sera terminé. »

Cette loi produirait environ 200 millions par an. En effet, les impôts actuels produisent, d'après les prévisions du budget, 2 milliards 400 millions. Le centime-le-franc sur cette somme est de 24 millions. Six centimes produiront donc 144 millions. En y ajoutant 50 millions que l'Etat retiendrait sur le paiement annuel qui doit être fait à la Banque, on obtiendrait 194 millions. Enfin on dépasserait rapidement 200 millions, soit par les plus-values normales, soit par une meilleure perception, qui pourrait produire bien au-delà.

La retenue faite sur le remboursement à la Banque serait fort insignifiant pour ce grand établissement de crédit, car il lui est très indifférent de recevoir 200 ou 150 millions par an d'un débiteur comme l'Etat. La grande préoccupation de reconstituer l'encaisse pour soutenir la valeur des billets en circulation serait ici hors de cause, car nous voyons les billets conserver une fermeté égale à celle du métallique. Les 3 francs de prime de l'or sont sans importance, et les billets se trouveront suffisamment appuyés par des remboursements annuels de 150 millions.

Quant à la surélévation de 6 0/0 imposée à toutes les contributions, taxes, surtaxes, etc., elle aurait ce mérite essentiel d'être une opération simple, unique ; de n'ajouter ni un agent au personnel, ni un centime aux frais de perception ; de s'appliquer à un mécanisme déjà établi, et d'éviter la laborieuse conception de petits impôts qui viendraient compliquer l'appareil fiscal si prodigieusement embrouillé par la médiocrité financière de M. Thiers.

Avec ces 200 millions, on pourrait doter les services publics, faire face aux dépenses de la réorganisation militaire et commencer la reconstitution du matériel.

Enfin, cette surcharge cesserait dans sept ans, époque à laquelle la Banque serait remboursée, et où les 150 millions absorbés par elle redeviendraient disponibles pour le budget.

Nous croyons fermement que la solution de notre embarras financier est dans cette mesure générale ; nous cherchons en vain les motifs qui la pourraient faire écarter, et nous désirons que le gouvernement et l'Assemblée se délivrent, — en l'adoptant, — de toutes les difficultés qu'implique la méthode des petits impôts indéfiniment multipliés.

Français.

Les doctrinaires radicaux paraissent se repentir d'avoir été trop absolus et trop exigeants pour les candidatures aux élections du 12 octobre. La *République française* balbutie même quelques paroles de transaction à l'adresse du centre gauche. En même temps, le bruit se répand de nouveau que M. de Rémusat poserait sa candidature dans la Haute-Garonne avec l'appui de M. Duportal, le héros de la Commune toulousaine et le défenseur de la Commune parisienne. Par contre, sans doute, dans les autres départements, les amis de M. Thiers soutiendraient les Turigny, les Bertholon et autres candidats des plus nouvelles couches sociales.

Voilà certes une édifiante coalition et qui ferait grand honneur aux hommes du centre gauche. Les journaux radicaux paraissent surtout préoccupés d'éclaircir les professions de foi des candidats conservateurs et de demander à ceux-ci quelle serait leur conduite dans telle ou telle éventualité.

La politique du 24 mai, c'est-à-dire la politique qui subordonne tout à la défense sociale contre le radicalisme, voilà le véritable, l'unique mot d'ordre du parti conservateur dans les futures élections. Mais ces opposants, si désireux de clarté quand il s'agit de leurs adversaires, pourraient-ils nous dire quel est le programme de leur coalition? Ils ne veulent pas de la monarchie. Soit. Mais une négation ne suffit pas pour constituer un programme. Une fois la monarchie repoussée, que feraient-ils ? Serait-ce la République conservatrice organisée par l'Assemblée actuelle, suivant le programme de M. Thiers et de M. de Rémusat? Serait-ce la dissolution immédiate, suivant celui de M. Gambetta? Encore consentons-nous à ne pas interroger les coalisés sur toutes les questions militaires, administratives, financières, économiques, où ils sont en contradiction absolue les uns avec les autres. Que serait-ce si nous demandions des explications sur la Commune à ces hommes qui, les uns l'ont combattue, les autres l'ont défendue, les autres n'ont osé ni l'avouer, ni la renier? Ils veulent de la clarté, de la précision dans les programmes. Rien de mieux ; qu'ils commencent donc par nous éclairer sur leur coalition.

INFORMATIONS

M. Gillois vient d'adresser aux électeurs de la Nièvre la circulaire suivante :

Messieurs,

Par suite de l'annulation de l'élection du 24 avril dernier, je viens de nouveau me présenter à vos suffrages, aves le souvenir encore récent des 31,000 voix dont vous m'avez honoré.

Si le succès avait couronné nos efforts, je n'aurait pas hésité, le 24 mai, à voter pour le maréchal Mac-Mahon, qui a rendu la confiance au pays.

Si vous me faites l'honeur de me désigner aujourd'hui pour votre représentant, je ne soutiendrai pas d'autre politique que celle de son gouvernement, la seule, selon moi, qui puisse nous garantir le repos et la prospérité.

Signé : E. Gillois,
conseiller général.

Quelques légers troubles ont eu lieu jeudi soir à Poitiers. Des gamins ont fait entendre des sifflets sur le passage des trompettes du régiment des chasseurs sonnant la retraite. Il n'en a pas fallu davantage pour attirer à leur suite la foule des badauds. Arrivé sur le plan Montierneuf, le cortége y a stationné, pensant qu'*il allait y avoir quelque chose ;* mais il n'y a rien eu du tout, si ce n'est que, ce rassemblement devant être dispersé dans l'intérêt du bon ordre, et quelques voix ayant entonné un couplet de la *Marseillaise*, l'officier qui avait le commandement de la caserne en fit ouvrir tout à coup les portes, et, renouvelant le procédé du maréchal Lobau fit diriger sur l'assistance un abondant et puissant jet de pompe à incendie, qui vida la place en un clin d'œil.

La plupart des victimes de cette douche refrigérante s'empressèrent de regagner leur demeure pour aller s'y sécher, et cette échauffourée se termina par un éclat de rire.

A la suite de ces faits, le maire de Poitiers a fait placarder la proclamation suivante :

» Quelques agitateurs mal inspirés ou cédant à de coupables excitations, sans tenir compte des sages conseils donnés par la presse locale, ont provoqué, au milieu de notre population si honnête et si calme, des troubles qui sans offrir une gravité réelle, n'en deviennent pas moins l'occasion d'inquiétudes pour les intérêt de nos honnêtes commerçants. Il importe donc que de pareilles scènes de se renouvellent plus. L'autorité municipale continuera son active surveillance, et si les mesures de conciliation étaient impuissantes, elle aurait la volonté et la force nécessaires pour rétablir le calme indispensable pour les intérêts de la cité. Sous le règne de la liberté, l'ordre est de nécessité absolue et la loi doit être respectée partout.

» Poitiers, Hôtel-de-ville, ce 17 septembre 1873.

» Le maire, A. Orillard. »

LA LIBERTÉ DANS L'ESPAGNE RÉPUBLICAINE.

La *Gaceta*, du 20 septembre, publie la loi rétablissant dans toute sa rigueur l'ordonnance militaire ; elle publie, en outre, un décret suspendant dans toute l'espagne les garanties constitutionnelles et mettant en vigueur la loi sur l'ordre public du 23 avril 1870; un décret obligeant tout Espagnol, âgé de plus de 18 ans, qui s'absente de son domicile, à se munir d'une cédule qui sera délivrée gratis par les autorités municipales ; un décret suprimant toutes les autorisations de port d'armes; un décret interdisant aux journaux les excitations à l'insurrection, l'apologie des actes des rebelles, la publication des nouvelles de l'insurrection autres que les informations officielles, ainsi que les nouvellue relatives aux mouvements des troupes, sous peine d'avertisement, puis, en cas de récidive, sous peine d'une amende de 500 à 5,000 réaux ; seront frappés de suspension, sans préjudice des poursuites judiciaires.

Une autre circulaire de ministre de l'intérieur, adressée aux gouverneurs civils, recommande la plus grande énergie.

Nul doute que nos journaux républicains n'approuvent pleinement M. Castelar. La dictature est, en effet, lç forme naturelle de la république.

Chronique locale
et méridionale.

AVIS

RELATIF A LA 2e SESSION ORDINAIRE DU BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Par décret en date du 23 août 1873, le président de la République a décidé que la deuxième session du baccalauréat ès-lettres s'ouvrirait cette année, le 20 octobre prochain, en même temps que celle du baccalauréat ès-sciences.

En conséquence, les candidats à l'un ou à l'autre baccalauréat seront admis à s'inscrire du 1er au 15 octobre, au secrétariat des Facultés, rue du Sénéchal à Toulouse.

Le montant de la consignation qu'ils auront à verser est de 100 fr. 25 c. pour le baccalauréat ès-lettres et le baccalauréat ès-sciences complet, et de 50 fr. 25 c. pour le baccalauréat ès-sciences restreint.

En outre, et avant de consigner, ils devront produire :

1° Leur acte de naissance, dûment légalisé, constatant qu'ils sont âgés de 16 ans au moins;

2° Une demande écrite en entier de leur main, signée de leur nom et prénoms, et s'ils sont mineurs, visée par le père ou tuteur qui autorise la demande.

Ces pièces doivent être sur papier timbré et les signatures du candidat, du père ou tuteur légalisées par le maire de leur résidence.

Liste nominative des jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an.

Première série. — *Agriculture.*

Mention bien.

MM. Breynat (Jean-Baptiste-Eudox-Jules-Albert), de Cahors; Bosc (Ferdinand-François Léopold), de Sérignac ; Clary (Raymond-Léon), de Cahors; Brugalières (Louis-Anselme Gabriel), de St-Denis ; Loussert (Basile-Charles), de Floressas ; Genos (Pierre), de Carennac; Peyrissac (Marcel-Charles-Jean-Baptiste), de St-Vincent; Bergougnoux (Firmin) de Gramat ;

Mention assez-bien.

MM. Caussanel (Henri), de Blars ; Andrieu (Amédée), de Prudhomat; Baudel (Jean-Pierre), de Douelle ; Arnaudet (Antoine-Narcisse-Philomène), de Cahors ; Malbec (Adolphe), de Payrinhac; Franc (Marc-Louis-Marie), de Cahors; Bousquet (Jean), de Vire; Vaylac (Louis-Auguste), de Figeac ; Teyssèdre (Guillaume), de Gindou.

Mention passable.

MM. Bousquet (Jean-François), de Crayssac ; Clary (Jean), de Larroque-des-Arcs; Baudet (Jean, de Caillac; Poujade (Presper), d'Aynac ; Miquel (Pierre), de Vers; Bergon (Augustin), de Douelle ; Bessières (Louis), de Douelle; Dajan (Jean-Patrice), de Concots ; Lugol (Mathieu), de Lalbenque.

Deuxième série. — *Commerce.*

Mention bien.

MM. Benezet (Blaise), de Cahors; Bousquet (Firmin-Michel, de Cahors ; Lasserre (Pierre-Joseph), d'Espère.

Mention assez-bien.

MM. Auzols (Raymond-Jules) de St-Céré; Gagnayré (Ernest), de Cahors; Laporte (Numa-Louis, de Montcabrier; Bach (Antoine), de Concots.

Mention passable.

MM. Lasfarguètes (Antoine-Hilaire), de St-Cirq-Lapopie; Olier (Casimir), de St-Cirq-Lapopie.

Troisième série. — *Industrie.*

MM. Quercy (Marie-Lazare), mention bien ; Combelles (Louis), de Cahors, mention assez bien ; Daynac (Jean-Pierre-Emile), de Figeac, mention passable.

Nous croyons savoir que M. du Breuil est sur le point de se rendre à Cahors pour continuer le cours d'arboriculture qu'il a inauguré l'an passé avec tant de succès.

La culture de la vigne doit être, dit-on, le principal sujet de ses leçons.

On nous écrit de Montaigu :

Un crime affreux vient de jeter la stupeur dans la commune d'Aurignac. Le sieur P..., rentré des colonies, avait plusieurs fois demandé de l'argent à son frère. Ne pouvant pas en obtenir, il avait proféré contre lui des menaces, qui malheureusement devaient se réaliser. Un de ces jours, en effet, P..., arriva chez son frère, et ne l'y trouvant pas, il déchargea son revolver sur la femme et sur la belle-mère. Un instant plus tard, l'assassin renfermé dans une chambre se donnait lui-même la mort.

P..., était originaire des environs de Montcuq.

On nous écrit de Limogne:

Monsieur

J'ai l'honneur de vous annoncer une découverte récente qui peut servir à l'étude géologique de notre contrée. Voici le fait :

Dans l'espoir de trouver du phosphate, le sieur Lagarde, boulanger à Limogne (Lot), fit creuser un puits, dans une de ses propriétés. Arrivés à une profondeur de 20 mètres, sans avoir trouvé de phosphate, les ouvriers découvrirent une ouverture assez étroite, qui laissait entrevoir une excavation profonde à travers le roc.

Quelques curieux se mirent en mesure de visiter cette excavation , et quel ne fut pas leur étonnement, quand ils se trouvèrent en présence de magnifiques cristallisations aux formes les plus variées et les plus originales, étalées sur les côtés d'une longue galerie de 72 mètres environ, sur une largeur de 2 ou 3 mètres. Au bout de la galerie on entendait tomber de l'eau en abondance. On remarque un très grand nombre de stalactites et de stalagmites, qui se réunissaient sur plusieurs point et formaient de superbes piliers, un surtout, fort remarquable par son élévation et sa beauté. Il est presque transparent, dit-on. Mais ce qui étonna le plus les visiteurs, ce fut de rencontrer dans ce souterrain où des êtres vivants semblaient entrer pour la première fois, un grand nombre d'ossements presque pétrifiés, dont quelques uns sont de grande dimension. J'ai pu me procurer un os frontal, qui me paraît avoir appartenu à l'espéce bovine. On croit avoir trouvé une dent d'ours. Ces ossements ont été en grande partie distribués aux amateurs, mais ils se trouveraient facilement le jour où on voudrait les soumettre à un examen scientifique.

Le propriétaire, ne connaissant pas l'importance que peut avoir sa découverte, a fermé l'entrée de la caverne avec quelques charretées de pierres. Je l'ai prié de suspendre sa besogne, jusqu'à nouvel ordre, il me l'a promis et il est prêt à faire enlever les pierres malencontreusement déposées, sur la prière qui lui en sera faite, surtout si on lui offrait une petite récompense pour le dédommager de son travail.

Agréez etc. G.***

OSSEMENTS FOSSILES

des Phosphates de chaux du Quercy, genre nouveau dédié à la ville de Cahors, par M. Paul Gervais, professeur de paleontologie au Jardin des plantes de Paris.

Les personnes qui ont visité la dernière exposition de Cahors, ont été frappées à la vue d'une magnifique vitrine qui renfermait des ossements trouvés dans différentes carrières.

Cependant, cette riche collection a été fournie par deux personnes seulement : M. Culière, ancien percepteur à Bach, et M. Léopold Daudibertière, propriétaire à Caylus.

Elle aurait été bien plus nombreuse et bien plus belle, si on avait pu y réunir encore ce que possèdent M. Delfortrie, de l'Aveyron, M. Rossignol de la Chapelle-Livron, M. Escrousailles, maire de Bach, M. Antissac, de Concots, sans parler des magnifiques objets qui sont tombés entre les mains des Anglais.

Dans les premiers jours du mois de juillet, M. Paul Gervais, professeur du Muséum d'histoire naturelle de Paris, vint à Cahors pour examiner, classer et déterminer ces objets. L'exposition était close lorsque ce savant arriva dans nos murs. Cependant, il y avait encore quelques objets de la collection de M. L. Daudibertière, chez M. Kolb, dont les belles photographies ont permis à M. Gervais, de reconnaître l'importance et les caractères de la faune du Quercy, qu'il considère comme analogue à celle des dépôts sidérolithiques de la Grive Saint-Alban, près de Bourgoin (Isère).

Nos lecteurs savent que le savant paléontologiste, après avoir fait une conférence publique à la société des Etudes, a parcouru les gisements de phosphorites de Vaylats et de Bach, qu'il visita ensuite et classa les collections de M. Escrousailles à Bach et de M. L. Daudibertière à Caylus, etc. Mais, y ayant trouvé plusieurs dents et ossements d'animaux tout-à-fait inconnus et de genres inédits, il les a emportés à Paris, en promettant, s'il y avait lieu, à cause de la nouveauté des genres et espèces, de les dédier à la ville de Cahors. M. Paul Gervais a tenu parole, et nous venons de recevoir de lui les épreuves d'un mémoire qu'il présentera prochainement à l'Institut et dans lequel figurera en premier lieu un animal inconnu jusqu'aujourd'hui, qui portera le nom de *Cadurcotherium.*

Ce cadurcotherium ou animal de Cahors, était un pachyderme du groupe des *jumentés* et de la famille des *rhinoceridés*. Il est don voisin du rhinocéros, mais il s'approche davantage d'un autre animal nommé Damans, qui, dans l'état actuel des choses ne dépasse pas la grandeur ordinaire d'un lapin

« Les dents du cadurcotherium, comme « celles du rhinocéros, dit M. Paul Gervais « dans son mémoire, sont formées de deux « lobes successifs ayant l'apparence de croissants, « mais ces deux lobes sont moins égaux entre « eux, et s'ils sont encore nettement séparés à « leur face interne, où la boucle postérieure de « leur premier lobe fait une saillie persistante « et très-nette, ils ne le sont plus que très-légè- « rement à leur face externe, où une simple dé- « pression verticale, à peine apparente ou même « presque nulle, indique seule leur point de « contact, etc. »

En un mot, le cadurcotherium n'était ni un rhinocéros ni un paléotherium. C'était un animal *sui generis*, qui foulait le sol de ce pays avec les autres animaux inconnus aujourd'hui, bien avant les Celtes et les Cadurques de Luctérius ; animaux qui ont péri dans un grand cataclysme, dont les traces visibles se voient dans toutes les carrières de nos phosphates.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans tous les détails anatomiques sur lesquels M. Paul Gervais établit le genre nouveau du cadurcotherium. Cela sera l'objet d'un rapport spécial, que nous comptons présenter à la Société des Etudes, dont M. Paul Gervais est un des protecteurs et dont il est membre honoraire. Nous dirons seulement que les dents qui ont servi à ce savant, pour l'établissement du nouveau genre intermédiaire entre les rhinocéros et les damans, ont été gracieusement offertes à M. Gervais, par L. Daudibertière, de Caylus et M. Plana, de Cahors.

Outre le *cadurcotherium*, le savant professeur dédie encore un autre animal nouveau à la ville de Cahors. Celui-ci appartient au genre *plesiomeryx*, établi aussi tout récemment par le même auteur. *Plesiomerix cadurcensis*, contrairement au cadurcotherium était un petit animal voisin du *cainatherium*, connu de tous les collectionneurs du Quercy.

Ajoutons à présent en passant, que le nom latin de Cahors se trouvait déjà dans la science, puisque un autre savant naturaliste, M. le Dr Noulet, à Toulouse a déjà donné ce nom à deux coquilles des terrains tertiaires, *Cyclostoma cadurcensis* et *Helix cadurcensis*, qui ont été trouvées dans ce département dans les environs de Cieurac et de Lalbenque.

J. Malinowski.

AVIS

Le sieur Lafargue Jean, âgé de cinquante-deux ans, désirerait trouver une propriété à exploiter, à titre de régisseur. Il se chargerait de faire faire les travaux consciencieusement, dans l'intérêt de celui qui lui donnerait sa confiance.

Son adresse est : à Lacapelle Cabanac, par Puy l'Evêque, (Lot.)

Pour la chronique locale, A. Laytou:

Dernières nouvelles

Les négociations fusionnistes et les résultats qu'elles ont déjà donnés sont plus que jamais à l'ordre du jour.

On ne doute plus aujourd'hui, du moins parmi les partisans de la fusion, que le comte de Chambord n'ait consenti dans son for intérieur à s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée pour la solution de toutes les questions sur lesquelles il s'était autrefois prématurément engagé et où il était en désaccord avec les besoins et les sentiments du pays.

Bourse de Paris.

Paris, 25 Septembre 1873, soir.

Rente 1/2 p. %	56,95
— 4 1/2 p. %	81,50
— 5 p. %	91,85
— 1/2 p. %	91,45

Annonces

—

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224. E
Saint-Romain-des-Iles, 27 nov.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

En écrivant AU GUÉ (*Vendée*) à M. LE DOCTEUR PASQUIER *(Voir aux annonces.)*

Les pianos de PHILIPPE HERZ neveu et Ce sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon TOULOUSE.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures.

(Publication supplémentaire de la **Revue Universelle.**)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la **Revue Universelle.**

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la **Revue Universelle**, France et Algérie, par an..... F. 40 »
Prix d'abonnement au **Procès du Maréchal Bazaine**, seul..... 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succr de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.

Et chez tous les Libraires.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

La **Chronique de St-Céré**, par M. l'abbé Paramelle, 2e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES.

BOUQUETS de FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE **CALMETTE**, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse.

Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18..... 1 fr.»
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1re partie **agriculture**. — 1 vol. in-12..... 2 fr.»
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2e partie **Commerce**. — 1 vol. in-12..... 3 fr.»

Papéterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, *membre de l'Institut ; annotée par* M. ÉMILE MABILLE, *attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ;* M. EDWARD BARRY, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par* M. ERNEST ROSCHACH, *correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.*

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1re partie du TOME IV, *Notes & Additions.*

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé *franco* à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du *Journal du Lot*.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Prévient sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur
A
CAHORS

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

ECOLE PRÉPARATOIRE AUX **ÉCOLES VÉTÉRINAIRES** COURS LAFAYETTE, 34

A VILLEURBANNE, près Lyon *(Rhône).*

M. ORY, Directeur, a eu, depuis trois ans, 62 élèves admis à l'*Ecole Vétérinaire de Lyon* sur 63 qu'il a présentés.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & Cie, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & Cie — GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870 pour importation directe en Europe et Colonies.

GOUVERNEMENT DU PÉROU — DÉPOSÉ

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Cie.
Havre, chez M. E. FICQUET.
La Rochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie
Melun, chez M. V. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

ECOLE DE NOTARIAT

Engresitrement et Hypothèques

Institués pour suppléer à l'insuffisance du stage.

A Toulouse, rue Bellegarde, 17.

Directeur : M. Cléri-Malige

ONZIÈME ANNÉE.

Résultats de 1872-1873 :

8 examens savoir : 5 à la faculté de droit, 4 reçus ; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.

PRIX :

Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1er mars suivant..... 420 fr.

Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après..... 1,500 fr.

Leçons particulières : 150 fr. par mois et d'avance.

—

La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (*prévenir.*)

AVIS

Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de Mme Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquitter ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à Me Labie, notaire à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible aussi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Hernies et maladie de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr PAQUIER, de la Faculté de Paris, ont reçoit *gratis* et *franco* une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies. (Affranchir.)